



HAL
open science

Comment penser la désintégration économique régionale ?

Assen Slim

► **To cite this version:**

Assen Slim. Comment penser la désintégration économique régionale?. Belgeo : Revue Belge de Géographie, 2020. hal-03518267

HAL Id: hal-03518267

<https://hal.science/hal-03518267v1>

Submitted on 9 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment penser la désintégration économique régionale ?

How should regional economic disintegration be considered?

Assen SLIM
INALCO
CREE (EA 4513)
assen.slim@inalco.fr

Résumé

Brexit, volonté d'indépendance de la Catalogne, fragilités de la zone euro, crise de solidarité provoquée par l'arrivée importante des migrants, etc. Les crises incessantes qui traversent l'Union européenne (UE) laissent désormais entrevoir sa possible « désintégration ». Partant du constat qu'il n'existe aucune théorie économique de la désintégration régionale, ce texte se propose d'étudier l'opportunité d'en poser les bases en s'appuyant sur la méthode d'« exacte inversion ». Il s'agira de formuler de nouveaux concepts en inversant ceux forgés pour l'étude de l'intégration régionale. Cette méthode originale pose des contraintes tant théoriques, méthodologiques que pratiques. Ces contraintes, ainsi que les résultats de l'application de cette méthode à l'UE sont discutés.

Mots-clés : intégration, désintégration, méthode de l'exact inversion

Abstract

Brexit, desire for independence in Catalonia, weaknesses of the Eurozone, solidarity crisis resulting from the migrant crisis, etc. The incessant crises rise shaking the European Union (EU) are gradually rising the idea of its potential “disintegration”. Since there is no any theory of international economic disintegration, this paper examines the opportunity to use the “exact reversal method”. It is about “reversing” the concepts forged for the understanding of regional economic integration. This original method rises theoretical, methodological and practical constraints. These constraints, as well as the results of the method are discussed in the paper.

Key words: integration, disintegration, exact reversal method

Codes JEL : F02, F15, B41

Comment penser la désintégration économique régionale ?

Introduction

Brexit, volonté d'indépendance manifestée en Catalogne, fragilités de la zone euro, crises de solidarité consécutives à la crise économique de 2009, aux vagues migratoires survenues à partir de 2015, à la pandémie de Sars-CoV-2 de 2020, etc. Les crises que traverse l'Union européenne (UE) non seulement ne manquent pas, mais augmentent en rythme et en intensité. Une idée, encore inenvisageable il y a seulement une décennie, fait son chemin : celle d'une potentielle « désintégration » de l'espace européen. Plus personne n'écarte désormais cette option. Mais, alors que le terme fait florès, que connaît-on réellement de la désintégration ? Quelle définition peut-on en donner ? Est-il possible d'en prévoir les effets ? Partant du constat qu'il n'existe aucune théorie de la désintégration régionale en sciences sociales, ce texte explore les possibilités d'établir une méthode complète permettant d'en produire une. Il s'agit de la méthode dite d'« exacte inversion », proposée pour la première fois par W. Andreff pour interpréter les désintégrations survenues en Europe de l'Est au début des années 1990 (Andreff, 1993). L'intérêt de cette méthode est double : d'une part elle permet d'obtenir des propositions théoriques en « inversant » des concepts déjà existants et, d'autre part, elle est susceptible d'être généralisée à tous les champs disciplinaires des sciences sociales. En ce sens, ce texte doit être lu comme une invitation au dialogue interdisciplinaire.

La méthode est discutée ici dans le cadre de la discipline économique. Il s'agira d'inverser les concepts forgés pour l'étude de l'intégration économique afin d'obtenir une grille de lecture de la désintégration économique. Il est essentiel de définir le sens des mots, car il est loin d'être le même d'une discipline à l'autre. Or définir l'intégration économique est une gageure. F. Perroux considérait que « dans la hiérarchie des mots obscurs et sans beauté dont les discussions économiques encombrant notre langue, le terme d'intégration occupe un bon rang » (Perroux, 1954). Il existe probablement autant de définitions de l'intégration économique que d'économistes ayant écrit sur le sujet. F. Perroux propose la sienne, consensuelle, englobante : « l'acte d'intégrer rassemble des éléments pour former un tout, ou bien il augmente la cohérence d'un tout existant » (Perroux, 1954). Cette approche est suffisamment large pour n'exclure aucune des expériences d'intégration ni aucune des théories économiques existantes, mais suffisamment précise pour distinguer un *état* (rassemblement d'éléments) d'un *processus* (augmentation de la cohérence). La difficulté ici consiste à s'entendre sur ce que recouvrent les notions d'« éléments », de « tout » et de « cohérence ». Et précisément, les contenus donnés à ces notions sont très différents d'une approche théorique à l'autre.

Après avoir présenté le contenu économique de la notion d'intégration que nous retiendrons ici, nous établirons une grille d'analyse de la désintégration économique par application de la méthode d'« exacte inversion ». Enfin, nous utiliserons cette grille dans le cas particulier de l'UE.

L'intégration économique régionale

En économie, deux grandes conceptions de l'intégration économique régionale s'opposent. Alors que l'approche standard met l'accent sur l'unification des marchés, les approches hétérodoxes débordent ce cadre étroit et proposent une vision radicalement différente de l'intégration régionale.

L'approche standard

L'approche standard par les marchés est étudiée à partir des années 1950. La théorie dite des « unions douanières », qui tire son nom de l'ouvrage éponyme de J. Viner, assimile l'intégration à « un pas vers le libre-échange » (Viner, 1950). Toute l'attention est portée sur les flux commerciaux avec l'idée qu'une union des marchés est bénéfique car elle améliore le « bien-être » de ses participants. L'approche standard s'appuie sur des développements tant en statique comparative (Viner, Meade) qu'en dynamique (Lipsey, Bourguinat, Kowalczyk) et repose, *in fine*, sur la « convergence » absolue puis conditionnelle (Solow). Le présupposé normatif commun à ces travaux est que le libre-échange conduit nécessairement à l'émergence de situations « optimales » (au sens de Pareto) pour les consommateurs, les producteurs et les États.

En statique comparative, l'intégration est perçue comme une succession d'états que l'on compare les uns aux autres : absence de libre-échange, puis préférences commerciales, puis zone de libre-échange, puis union douanière, puis marché commun. Les « éléments » sont ici des marchés nationaux, le « tout » est l'union des marchés et la « cohérence » consiste en la liberté des échanges entre les participants et en la répartition du revenu douanier. Raisonnant en situation d'équilibre partiel (offres et demandes nationales restent inchangées en cas de modification des tarifs douaniers), J. Viner s'intéresse aux effets commerciaux de l'intégration. Il en identifie trois : les « effets de création de commerce » (*trade-creating effects*), les « flux commerciaux entièrement nouveaux » (*wholly new trade*) et les « effets de détournement de commerce » (*trade-diverting effects*). Les premiers correspondent, pour chaque participant à l'intégration, au remplacement de productions nationales à coûts unitaires élevés par des importations à coûts unitaires relativement plus faibles en provenance des autres membres de l'union. Les deuxièmes correspondent à une expansion des échanges non-substitués aux productions nationales. Les troisièmes, enfin, font référence au remplacement d'importations à coûts unitaires faibles en provenance de pays tiers (ne participant pas à l'union) par des importations à coûts unitaires relativement plus élevés mais bénéficiant désormais de tarifs douaniers préférentiels (voire nuls dans le cas de l'union douanière) en provenance d'autres participants de l'union. Alors que les « effets de création de commerce » et les « flux commerciaux entièrement nouveaux » sont considérés par J. Viner comme améliorant le « bien-être » des participants à l'union (satisfaction optimale pour les consommateurs, profits optimaux pour les producteurs, recettes fiscales et douanières optimales pour les États), c'est tout le contraire pour les « effets de détournement de commerce » qui agiraient négativement sur le bien-être régional. Comparant ces trois effets, J. Viner conclut que plusieurs facteurs influent sur l'issue bénéfique ou non d'une expérience d'intégration économique régionale : « du point de vue du libre-échange, les unions douanières ne sont ni nécessairement bonnes ni nécessairement mauvaises (Viner, 1950). Ainsi, l'intégration économique aura le maximum de chance d'améliorer le bien-être des participants à l'union :

- qu'elle sera de la plus grande taille possible ;
- qu'elle regroupera des pays à niveau de développement comparable pour une division du travail plus efficace ;
- qu'elle adoptera un tarif douanier commun le plus bas possible par rapport au niveau moyen de droits de douanes avant la formation de l'union ;
- qu'elle réunira des membres dont les économies sont plutôt « similaires » (fort degré de concurrence) ;
- que le commerce mutuel initial avant la formation de l'union était important.

Cette liste de critères favorisant les effets « positifs » de l'union est complétée par les successeurs de J. Viner :

- bien qu'ayant des économies similaires, les futurs membres de l'union doivent être potentiellement complémentaires (Meade, 1955) ;

- les industries des pays membres doivent présenter des différences significatives de coûts unitaires de production (Meade, 1955) ;
- dans chaque pays membre de l'union, les offres et les demandes doivent être fortement réactives (« élastiques ») les unes par rapport aux autres (Meade, 1955) ;
- les nouvelles sources d'approvisionnement doivent être géographiquement plus proches des lieux de consommation que ne l'étaient les anciennes (Akkihal, 1973) permettant ainsi des économies sur les coûts de transaction (Krugman, 1991 et 1992).

Toutefois, comme l'avait pressenti J. E. Meade, l'approche statique de l'intégration devient moins pertinente dès lors que l'on abandonne les hypothèses restrictives de l'équilibre partiel : « comme beaucoup d'idées fondamentales ayant ouvert la voie vers de nouvelles pistes de recherche, l'analyse de Viner est, à mon avis, incomplète à plusieurs égards ; et quand on essaye de la compléter, elle ne reste pas longtemps aussi simple que l'on aurait pu l'imaginer aux premiers abords » (Meade, 1955).

En dynamique, le raisonnement se fait en équilibre général (offres et demandes sont affectées par une modification des tarifs douaniers). R. G. Lipsey montre ainsi que les effets prévus par J. Viner existent bien, mais que leur impact sur le bien-être est plus complexe qu'annoncé puisqu'il devient désormais nécessaire de les comparer aux effets induits par l'union sur le reste du monde. Ainsi, les effets de détournement ne traduisent plus toujours une réduction de « bien-être » dans la mesure où ils peuvent, selon les cas, accroître ou diminuer la production totale de l'union, celle des pays tiers et/ou celle du monde entier considéré comme un tout. Il devient impossible de dire *a priori* si la formation d'une zone d'intégration est avantageuse ou non car on ne peut connaître à l'avance l'importance des inégalités induites entre les rapports des prix intra-union et ceux des prix mondiaux (R. G. Lipsey, 1960). D. M. Chaffee en fait la démonstration grâce à une généralisation purement algébrique du modèle à trois pays de R. G. Lipsey (D. M. Chaffee, 1975). H. Bourguinat montre qu'en dynamique, l'union des marchés entraîne d'infinies solutions possibles, certaines améliorant le bien-être mondial, d'autres le diminuant (Bourguinat, 1968). M. Lutz et P. Wonnacott en appliquant les hypothèses de R. G. Lipsey aux seuls échanges de biens intermédiaires, confirment que les effets de détournement de commerce ne se traduisent pas nécessairement par une perte nette d'efficacité (Lutz & Wonnacott, 1989). Tandis que C. Kowalczyk met en lumière de nouveaux effets commerciaux originaux : achats nouveaux réalisés par l'union auprès de pays tiers et induits par les effets de création, d'expansion et de détournement de commerce (*volume-of-trade effects*), variation des prix mondiaux provoqués par la formation de l'union (*terms-of-trade effects*). « Déterminer empiriquement les effets de détournement de commerce en évaluant les modifications des volumes échangés sans tenir compte des effets prix peut nous conduire à des conclusions erronées sur le bien-être » (Kowalczyk, 2000).

L'union des marchés doit conduire, *in fine*, à la convergence économique de ses participants. Ainsi, R. M. Solow, appréhende l'intégration économique régionale avant tout comme un mouvement de « convergence absolue du produit par tête » entre pays ayant des « variables structurelles identiques » : même taux d'épargne, même taux de croissance démographique, même taux de progrès technique (Solow, 1956). La convergence est assurée par le jeu des hypothèses de la concurrence parfaite et en particulier par la mobilité internationale des facteurs de production (capital et travail) : les pays disposant d'un faible stock de capital par tête ont une productivité marginale du capital relativement plus élevée que ceux qui en sont richement dotés. Cela devrait, d'après l'auteur, se traduire par des mouvements de capitaux des pays riches vers les pays pauvres. Ainsi les pays convergeraient vers un « sentier d'équilibre de long terme » à condition que toute l'épargne soit investie et que la fonction d'investissement ne dépende que du seul taux de rendement du capital (productivité marginale

du capital). Toutefois, rien n'est dit sur le rythme de cette convergence. On peut concevoir qu'elle puisse être lente comme très rapide, voire instantanée après la formation de l'union (Guerrien, 1986, p. 294). R. M. Solow suppose qu'il y a, à tout instant, équilibre sur tous les marchés (et non seulement sur le sentier d'équilibre). Rappelons que son raisonnement repose sur une condition forte : un processus de convergence ne peut s'enclencher qu'entre pays ayant des « structures identiques ». En cas de structures trop différentes les unes des autres, il y aurait convergence non pas vers un sentier d'équilibre, mais vers plusieurs. L'auteur considère alors que chaque groupe de régions structurellement comparables convergera vers son sentier d'équilibre propre. Subsisteront alors des écarts durables entre membres de l'union. R. M. Solow parle alors de « convergence conditionnelle » au sens où elle est déterminée en amont par les « structures » économiques des régions. Sans contester le caractère spontané de la convergence, J. G. Williamson montre que les premières phases de l'intégration économique s'accompagnent d'un processus de divergence entre membres et que ce n'est que dans un deuxième temps qu'un rattrapage se produit « spontanément » (Williamson, 1965). L'auteur s'intéresse à l'évolution dans le temps des éléments suivants : mobilité de la main d'œuvre, mobilité du capital, liens entre membres de l'union (dont la diffusion du progrès technique), politique supranationale. Lorsque le processus d'intégration est lancé, un certain nombre de « pôles de croissance » vont apparaître ce qui marque le point de départ du décollage économique et de la divergence entre membres de l'union¹. Ces pôles attirent logiquement capitaux et main d'œuvre. Une absence de liens préalables entre membres de l'union réduit « la diffusion des technologies, des progrès sociaux et des multiplicateurs de revenus » (*Ibid.*). Avec le temps, les écarts entre membres devraient spontanément se réduire du fait que la productivité marginale des facteurs diminue dans les pays où ces derniers sont fortement concentrés (pôles de croissance initiaux) et qu'on assiste à une amélioration progressive de la mobilité des facteurs et de la diffusion du progrès technique au sein de l'union. Facteurs et innovations « migrent » alors vers les membres en disposant peu et favorisent ainsi l'apparition de nouveaux pôles de croissance. Ce mouvement est renforcé en cas de mise en place d'une politique supranationale comportant un volet redistributif en faveur des régions les plus en retard et un autre volet visant à renforcer la mobilité des facteurs.

Il ressort donc de l'approche standard de l'intégration qu'elle est à l'origine d'une série d'effets commerciaux et, *in fine*, d'un processus spontané de convergence s'inscrivant dans une temporalité longue (entre 40 et 120 années d'après Williamson). La mobilité des facteurs et la diffusion au sein de l'union du progrès technique ne sont pas parfaitement assurées à tout instant. L'éventuelle mise en place d'une politique supranationale redistributive apparaît comme un levier complémentaire à celui de l'union des marchés. Toutefois, à la suite de R. M. Solow et J. G. Williamson, de nombreux auteurs ont défendu l'idée d'une persistance durable de divergence entre membres malgré les « forces » du marché. G. Grangeas, en introduisant la variable « aversion pour le risque » dans la fonction d'investissement du modèle de R. M. Solow, montre qu'une partie importante de l'épargne n'est pas investie dans les pays membres à faible productivité marginale (Grangeas, 1997). D'après G. Myrdal, la mobilité du facteur travail n'est jamais « parfaite » car ce dernier est caractérisé par une double inertie : inertie sectorielle d'abord avec des coûts d'apprentissage et de requalification d'autant plus élevés que les « cloisonnements sociaux » sont forts et la « structure de classes » marquée ; inertie géographique ensuite liée aux coûts de déplacement mais aussi à des considérations culturelles, historiques et sociologiques (Myrdal, 1958). R. Martin montre que l'existence d'économies d'échelle externes plus marquées dans les pôles de croissance peuvent certes agir de manière « négative » sur la productivité marginale (déséconomies d'échelle externes)

¹ Par référence aux travaux de F. Perroux (1955) sur les pôles de croissance et de Hirshman (1958) sur la notion de polarisation.

provoquant surconcentration de l'espace, engorgement des transports, etc., mais qu'elles peuvent également avoir des effets « positifs » plus forts encore n'incitant pas aux migrations attendues par J. G. Williamson (Martin, 1998).

Il apparaît donc qu'une approche exclusive par les marchés de la notion d'intégration économique régionale peine à saisir la complexité des mécanismes à l'œuvre. Les effets de l'intégration ne se résument pas à leur seule dimension commerciale. La convergence entre membres de l'union n'est ni spontanée, ni optimale. Bien au contraire, F. Perroux considère que l'intégration a de grandes chances d'entraîner la disparition des entreprises non pas les moins « efficaces », mais les moins « puissantes ». L'une des raisons avancées par l'auteur est l'existence de monopoles, d'oligopoles et de toute une série d'autres « unités actives » qui rendent la concurrence au sein de l'union très largement imparfaite : « quand de très grandes firmes étrangères au moyen d'affiliations et de sous-traitances jouissent d'une zone d'influence, un marché commun leur procure une occasion de réviser en vue de leur meilleure rentabilité leur politique de filiales et de sous-traitances ou leur politique d'alliances avec des alliés mineurs : leur 'verdict' n'est à aucun degré celui d'un marché anonyme au service du consommateur » (Perroux, 1982). L'argument de F. Perroux ouvre la voie à d'autres définitions de l'intégration.

Les approches hétérodoxes

Plusieurs auteurs ont proposé un autre contenu à l'intégration économique régionale. Il est possible de regrouper ces approches en deux grandes catégories : celles mettant l'accent sur les institutions et celles insistant sur le « partage des charges ».

L'importance des institutions est soulignée pour la première fois par J. Tinbergen. D'après lui, le bien-être comporterait deux volets distincts : le volet individuel d'abord, qui est satisfait par l'abondance de biens et de loisirs, et le volet interindividuel ensuite, qui renvoie à « la liberté, la justice et la paix » (Tinbergen, 1965). L'union des marchés ne répond qu'au premier volet et passe à côté du second. L'approche standard n'appréhenderait donc pas correctement la notion de bien-être. Sans contredire l'utilité du libre-échange, J. Tinbergen envisage l'intégration non plus comme la seule union des marchés (bien-être individuel), mais aussi comme la centralisation progressive des instruments nationaux de la politique économique (bien-être interindividuel). La persistance de politiques économiques nationales différentes est perçue comme un « obstacle artificiel » à l'intégration qu'il convient de supprimer pour progresser vers « la structure la plus désirable » (*Ibid.*). L'auteur propose de centraliser en priorité les instruments de la politique économique à l'origine d'externalités négatives pour les autres membres de l'union. Il a été l'un des premiers à prôner l'« intégration monétaire » tout en distinguant plusieurs niveaux de centralisation allant de la simple « consultation » à la « coordination » la plus poussée. En ce sens, B. Balassa définit des « degrés » d'intégration en associant étroitement institutions et marchés (Balassa, 1961). J. Tinbergen évoque enfin la nécessité de respecter une « vitesse optimale d'intégration » afin d'en limiter les coûts induits (coûts de requalification de la main d'œuvre par exemple).

La dimension institutionnelle de l'intégration soulignée par J. Tinbergen ouvre la voie à une lignée de travaux « institutionnalistes ». Très divers, ces travaux ont pour point commun de donner un sens à l'intégration économique qui va bien au-delà de la seule union des marchés. Sans les développer dans le détail, nous présenterons ci-dessous les principaux.

M. Byé et G. D. de Bernis appréhendent l'intégration comme le rapprochement de plusieurs « espaces économiques » soumis progressivement à une même « cohérence économique » et « aux mêmes procédures de régulation » (Byé et de Bernis, 1977). La notion

d'« espaces économiques » reste assez vague puisqu'elle est définie « comme un champ de forces » provenant d'un « ensemble de structures plus ou moins homogènes ». En revanche, les « procédures de régulation » renvoient bien aux instruments nationaux de politique économique qu'il convient donc de centraliser à un niveau supranational. On retrouve cette idée chez de nombreux auteurs qui considèrent que l'intégration repose exclusivement sur la constitution d'« un système institutionnalisé de politiques économiques étatiques » (Vajda, 1971 ; Maximova, 1974).

M. Aglietta, pour sa part, va bien au-delà de la simple centralisation des instruments nationaux de politique économique. D'après lui, l'intégration est censée conduire à un rapprochement des « formes structurelles » entendues ici comme les caractéristiques de l'organisation sociale : formes de la concurrence, de la monnaie, de l'État, du rapport salarial et de l'insertion dans l'économie mondiale (Aglietta, 1992). Grâce à la constitution d'une monnaie unique, par exemple, « les amplifications par la spéculation de perturbations transitoires ne peuvent plus s'exprimer », « les chocs externes sont supportés par l'ensemble de la zone » et « les surenchères n'ont pas le canal des taux de change pour se transmettre » (Aglietta, 1987). Ainsi, les divergences structurelles s'estomperont entre membres de l'union monétaire, et ce d'autant plus rapidement que les politiques budgétaires seront coordonnées : « des solidarités budgétaires devraient compléter cette logique pour financer des projets de développement qui ont une grande importance pour harmoniser les structures productives régionales, mais qui ont un horizon et des retombées indirectes dépassant les capacités d'évaluation des marchés. Impôts et subventions devraient ainsi organiser des transferts spécifiquement conçus pour corriger les distorsions régionales ou sectorielles dans le système productif qui affaiblissent l'Europe dans son ensemble » (Aglietta, 1987).

H. G. Johnson considère, quant-à-lui, que le processus d'intégration doit être en mesure d'améliorer la production de chaque pays membre, et par suite son revenu réel. C'est en définitive la maximisation du revenu réel qui importe et non la satisfaction de la demande au moindre prix (retenu par l'approche standard de l'intégration). D'après l'auteur, l'augmentation des importations intra-union inciterait (par la concurrence) les restructurations nécessaires à l'amélioration de la production dans chaque pays membre. De plus, l'intégration doit être réalisée entre pays à degré de développement relativement homogène afin que les concessions à l'importation puissent être compensées par des possibilités d'exportation (Johnson, 1965). L'approche de V. Sobell n'est pas très éloignée de celle de H. G. Johnson. En effet, Sobell définit l'intégration comme la constitution d'un « système international de protection » (IPS) par opposition à un « système international de commerce » (ITS) correspondant à l'union des marchés de l'approche standard. D'après cet auteur, il y a intégration lorsque la « maximisation de la stabilité économique » est réalisée entre les membres, indépendamment de l'union des marchés. L'aboutissement de l'intégration n'est pas la constitution d'un marché commun, mais la réalisation d'échanges mutuels permettant d'« assurer une croissance soutenue de la production » de tous les membres (Sobell, 1984).

L'importance du « partage des charges » est soulignée par G. Myrdal. Sous l'impulsion de ce dernier et des auteurs dits « structuralistes », un autre contenu de l'intégration est proposé. D'après l'auteur, le monde serait « désintégré » non pas en raison de l'existence de droits de douane mais en raison d'écarts persistants de développement entre pays et entre régions au sein même des pays. « L'un des grands obstacles à l'intégration internationale est justement le fait que tant de pays soient encore si mal intégrés nationalement » (G. Myrdal, 1958). L'intégration est alors pensée comme un processus (non spontané) de réduction de ces écarts impliquant une cohésion sociale accrue, une redistribution plus équitable des richesses par un « partage supranational des charges » et une « réelle égalité des chances » entre les individus. L'union des marchés apparaît insuffisante, voire contraire à ce projet. « Une définition de l'intégration

internationale en termes de libre-échange international est, par conséquent, aussi fausse que l'est celle formulée par référence au marché parfait » (*Ibid.*). Un monde « intégré » au sens de G. Myrdal est un monde dans lequel le développement économique serait homogène partout. Or l'auteur considère que le libre-échange, en accentuant les inégalités, ne peut conduire à cet état de « réelle égalité des chances » (*Ibid.*). Amené à identifier un autre mode d'allocation des ressources, G. Myrdal considère que la solidarité (et non l'union des marchés) est le « fondement » de l'intégration économique (internationale, régionale ou nationale). Seule la solidarité est susceptible d'intensifier le développement économique des pays et régions les plus pauvres dans la mesure où elle enclenche une redistribution de la richesse mondiale très différente de celle obtenue par l'union des marchés (*Ibid.*). L'aide internationale, définie comme l'activité par laquelle certains pays transfèrent des ressources vers d'autres, devient dès lors un objet central d'étude. G. Myrdal s'inscrit ainsi dans la filiation de J. Weiller qui avait interprété l'« aide Marshall » comme une impulsion décisive en faveur de l'intégration européenne (Weiller, 1965). A. Marchal définit également l'intégration comme un espace d'intensification de la solidarité internationale (Marchal, 1965).

La désintégration, « exact inverse » de l'intégration ?

Si l'intégration est l'acte de rassembler des éléments pour former un tout ou bien d'augmenter la cohérence d'un tout déjà existant, alors la désintégration peut logiquement s'entendre comme l'acte de désassembler un tout en éléments distincts ou bien de diminuer la cohérence d'un tout déjà existant. Cette inversion de la proposition initiale correspond à la démarche retenue par W. Andreff pour tenter d'appréhender les effets potentiels d'une désintégration économique régionale. Toutefois, ce procédé de construction théorique appelle à certaines précautions méthodologiques.

Vers une grille d'analyse de la désintégration économique régionale

À la suite aux désintégrations survenues en Europe de l'Est (CAEM, URSS, Tchécoslovaquie) au début des années 1990, W. Andreff propose d'interpréter la désintégration comme « l'exact inverse » de l'intégration. Alors que l'auteur se limite à « inverser » les seules propositions issues de la théorie standard, nous tenterons d'en généraliser la démarche aux propositions issues des approches alternatives de l'intégration afin de donner la grille d'analyse la plus complète possible.

Si l'on admet l'idée que la désintégration est « l'exact inverse » de l'intégration, on peut considérer que « la théorie de l'intégration est alors l'outil approprié à condition d'en inverser les conclusions et d'en abandonner la dimension normative » (Andreff, 1993). Suivant ce raisonnement logique « d'exacte inversion », l'auteur déduit des propositions particulières à partir des propositions formulées par l'approche standard de l'intégration. Ainsi, de la proposition de J. Viner affirmant que l'intégration a d'autant plus de chance d'être avantageuse que les économies des pays membres sont semblables et concurrentes, W. Andreff déduit que « la désintégration aura par conséquent d'autant plus de chance d'être désavantageuse qu'elle désunirait des économies très complémentaires » (*Ibid.*). L'auteur obtient au total plusieurs propositions théoriques inversées dont les principales sont présentées ci-dessous. La désintégration économique régionale est un processus susceptible de se traduire par :

- des effets de détournements et de destruction de commerce supérieurs aux effets de création (« exact inverse » d'une proposition de J. Viner) ;
- des effets de détournement et de destruction de commerce d'autant plus forts que chacun des anciens partenaires était le principal fournisseur des produits qu'il vendait à l'union et le principal client des produits qu'il lui achetait (J. E. Meade) ;

- des effets de détournements de commerce d'autant plus forts qu'elle surviendrait dans un environnement de fortes restrictions quantitatives (J. E. Meade) ;
- des effets de détournements de commerce d'autant plus forts que la discrimination initiale pratiquée par l'union à l'égard des pays tiers était prohibitive (R. G. Lipsey) ;
- des déséconomies d'échelle dans les entreprises des anciens pays membres dans la mesure où elle réduit la taille des marchés à celles des marchés nationaux (T. Scitovsky) ;
- une désincitation à l'afflux de capitaux et à l'investissement direct étranger dans les secteurs qui enregistrent des effets de détournement de commerce (J. G. Williamson).

Plus encore que les propositions retenues par l'auteur, c'est l'hypothèse même « d'exacte inversion » qui constitue la principale avancée méthodologique et théorique. Elle établit un pont entre des concepts déjà existants et formulés pour l'analyse de phénomènes précis et des concepts nouveaux destinés à l'analyse de phénomènes nouveaux. En prolongeant la démarche de W. Andreff, tout en restant dans le cadre de l'approche standard de l'intégration, il est possible d'ajouter d'autres propositions. Ainsi, la désintégration économique internationale est également susceptible d'entraîner :

- d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'elle surviendrait dans une zone intégrée de grande taille (J. E. Meade) ;
- d'autant plus d'effets de détournements de commerce qu'elle surviendrait entre pays ne pratiquant plus aucune restriction dans leur commerce mutuel (J. E. Meade) ;
- d'autant plus d'effets de détournements de commerce qu'elle surviendrait entre pays ayant une forte élasticité de la demande pour leurs productions réciproques et une forte élasticité de l'offre pour leurs demandes réciproques (J. E. Meade) ;
- d'autant plus d'effets de détournements de commerce que les élasticités de la demande et de l'offre du reste du monde pour l'offre et la demande des pays membres sont faibles (J. E. Meade) ;
- des modifications de tarifs suffisamment importantes pour ne pas être considérées comme marginales, ce qui exclut l'usage de la clause *ceteris paribus* (« toutes choses égales par ailleurs ») et ne permet plus le recours à un modèle d'équilibre partiel pour analyser les effets de la désintégration (R. G. Lipsey) ;
- une augmentation des goulots d'étranglements au sein des économies nationales des anciens pays membres (T. Scitovsky) ;
- une diminution du progrès technique et un ralentissement de sa diffusion entre les anciens membres de l'union (T. Scitovsky) ;
- une repolarisation de l'activité économique autour de quelques pôles de croissance (J. G. Williamson) ;
- une évolution rapide, sans stade intermédiaires (B. Balassa) ;
- une réduction du commerce intra-branche entre les anciens membres de l'union (B. Balassa).

L'approche de W. Andreff s'inspire presque exclusivement des propositions théoriques élaborée par l'approche standard de l'intégration. Seules deux propositions inversées formulées par l'auteur sont issues de l'une des approches alternatives de l'intégration. La désintégration est censée se traduire par :

- une réduction du degré de centralisation des instruments de la politique économique supranationale (J. Tinbergen) ;
- une vitesse optimale lente (J. Tinbergen)².

² Il est à noter que cette proposition entre en contradiction avec la proposition inversée issue de la théorie de Balassa.

A partir des éléments présentés dans la première partie, il est possible là encore de compléter l'approche de W. Andreff. Ainsi, la désintégration économique internationale serait de nature à accentuer :

- la différenciation des procédures de régulation économique entre les anciens pays membres ;
- l'affaiblissement (voire la disparition) du degré de solidarité entre les anciens membres ;
- les écarts de développement entre les anciens membres ;
- l'instabilité de la croissance économique pour les anciens membres ;

Cette liste, loin d'être exhaustive, donne un premier aperçu de ce à quoi pourrait ressembler une désintégration économique de l'UE. Il y aurait des effets institutionnels, des effets sur les échanges extérieurs, des effets monétaires et des effets sur l'économie nationale des anciens membres et sur l'économie mondiale. Toutefois, l'hypothèse « d'exacte inversion » appelle à prendre certaines précautions méthodologiques qui finalement en limite la portée.

Les précautions méthodologiques

L'exacte inversion constitue un procédé original et non moins stimulant de constitution d'un corps nouveau de pensée théorique. Cependant au moins deux précautions méthodologiques s'imposent : la première a trait à la réversibilité des concepts, la seconde à la normativité inhérente à toute proposition théorique en sciences sociales.

La réversibilité des concepts est suggérée explicitement par la méthode d'« exacte inversion » : on peut passer du concept initial à son inverse de manière linéaire. Cette dernière repose sur l'idée plus générale que tout changement économique autorise, par un changement inverse, le retour au point de départ, et ce quelle que soit l'ampleur et la nature des changements ultérieurs. Cette croyance n'est pas nouvelle en économie. On la trouve déjà dans la construction walrasienne de l'équilibre général où l'accent est volontairement mis sur la nécessité d'une analyse a-historique et affranchie des institutions effectives du capitalisme du XIX^e siècle (Walras, 1874). Cependant, cette conception a été remise maintes fois en cause. Citons, par exemple, N. Georgescu-Roegen qui propose de substituer au paradigme « mécaniste » adopté en économie, un paradigme thermodynamique basé sur les lois de conservation et surtout d'entropie qui précisément empêche toute réversibilité totale d'un système global (N. Georgescu-Roegen, 1979). De ce fait, la désintégration peut difficilement être envisagée comme l'exacte inverse de l'intégration. Il existe une « mémoire systémique » en ce sens que tout système « mémorise » la succession de perturbations économiques qui l'affecte et qui finit par en modifier sa réponse aux perturbations systémiques inverses. En d'autres termes, l'histoire particulière de chaque zone d'intégration affecte l'évolution en cas de choc de désintégration. Dans le cas de la construction européenne, des décennies de mobilité des facteurs, l'organisation de politiques communes (PAC, union douanière, union économique et monétaire, politique régionale), les complémentarités qui ont vu le jour, etc. constituent autant d'éléments qui influencent la réaction de l'ensemble du système en cas de choc de la désintégration. Dès lors, l'intégration ne peut jamais être complètement annulée par la désintégration. La relation entre ces deux phénomènes ne peut plus être strictement linéaire, ce qui revient à dire que l'histoire compte. L'intégration européenne a débuté dans un contexte de tarifs douaniers élevés, mais la désintégration de l'UE, si elle devait de produire, débiterait dans un contexte de tarifs douaniers beaucoup plus bas et ne conduirait pas nécessairement au relèvement de ces derniers, ce qui atténuerait considérablement les propositions inversées issues de la théorie standard. A cela s'ajoute des irréversibilités (une dépendance énergétique ou financière de certains partenaires vis-à-vis d'autres par exemple) qui empêchent l'exacte inversion de se réaliser. En ce sens, la désintégration peut apparaître comme un « cocktail de réversibilités et d'irréversibilités » enchevêtrées (selon l'expression de R. Boyer et *al.*, 1991,

p. 23). Les difficultés de redéfinition des relations avec le Royaume-Uni à l'issue du Brexit, par exemple, proviennent en partie de ces contraintes d'irréversibilité.

La normativité inhérente aux concepts en sciences sociales est évacuée par W. Andreff qui envisage « d'abandonner la dimension normative de la théorie classique de l'intégration » et de ne pas faire de « références normatives à un optimum mondial ni même à un second best » (Andreff, 1992). Or, comme l'on fait remarquer de nombreux auteurs, l'intégration économique est un concept chargé de valeur (Myrdal, 1958 ; Streeten, 1964). Qu'un terme soit chargé de valeur ne constitue pas en soi une objection à son utilisation. Mais chercher à le rendre « objectif » en lui donnant une définition qui serait « purement scientifique » est voué à l'échec dans le domaine des sciences sociales : « il n'y a aucun moyen d'étudier la réalité sociale autrement que du point de vue des idéaux humains » (G. Myrdal, 1958). Ainsi, l'implication de la valeur inhérente aux concepts des sciences sociales assure précisément une orientation à nos démarches intellectuelles et un sens à nos déductions, « elle pose les questions sans lesquelles il n'y a pas de réponses » (*Ibid.*). Considérée sous cet angle, l'approche standard de l'intégration relève de la doctrine du marché parfait : l'intégration serait pleine et entière lorsque les prix des biens et des services identiques et de surcroît des facteurs de production tendraient partout à devenir les mêmes. Or cette doctrine n'est pas qu'un simple instrument d'analyse économique, elle est une évaluation normative des conditions dans lesquels la société devrait fonctionner ! Si l'intégration économique y est supposée conduire à l'optimum de Pareto, la désintégration ne peut nous en éloigner. On peut considérer donc que l'hypothèse d'exacte inversion n'échappe pas à la dimension normative des concepts qu'elle entend inverser.

On le voit, la méthode d'exacte inversion fournit une grille d'analyse imparfaite de la désintégration. Elle aide, au mieux, à orienter la réflexion sur les effets probables d'un tel phénomène. Cependant, chaque expérience de désintégration, tout comme chaque expérience d'intégration, constitue un cas singulier, encastré dans un contexte particulier. Par conséquent, l'hypothèse a-temporelle d'« exacte inversion » doit être considérée au mieux comme un idéal-type, dont les propositions théoriques ont peu de chance d'être vérifiées dans la réalité. Ces dernières esquissent un cadre d'analyse, un schéma théorique simplifié orientant l'appréhension de la désintégration et de ses enjeux. Elles n'exonèrent en rien de replacer le phénomène dans son contexte et dans son histoire particulière. C'est l'exercice rétrospectif et prospectif auquel nous nous sommes livrés dans le cas de l'UE.

Intégration vs désintégration au sein de l'UE

L'UE n'est pas pour l'heure désintégrée. Toutefois, la grille d'analyse présentée ci-dessus, malgré ses limites, permet à la fois de repérer des tendances de désintégration déjà à l'œuvre, d'esquisser des pistes de réflexion pour réformer l'UE et d'anticiper les effets économiques probables d'une potentielle désintégration de cette dernière.

Les tendances de désintégration à l'œuvre au sein de l'UE

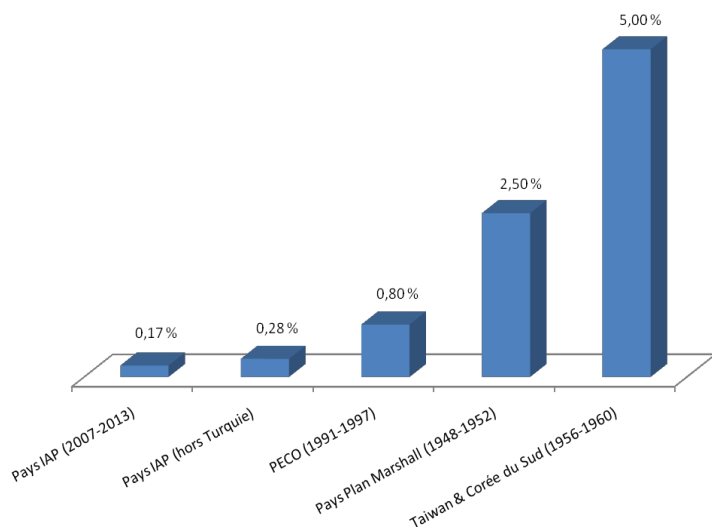
Deux grandes tendances de désintégration sont à l'œuvre au sein de l'UE : le faible niveau du « partage des charges » et la « divergence régionale ».

Premièrement, le faible niveau du « partage des charges », reflet de la solidarité *a minima* entre les membres de l'UE, peut être mesuré, par exemple, par l'importance des ressources mises en commun par les États membres, à savoir : le budget européen. Rappelons

que l'UE ne prélève aucun impôt européen et que ses ressources propres (provenant des transferts des États membres) sont plafonnées à 1,23 % du RNB (Revenu national brut) des pays membres. Le cadre financier pluriannuel pour le budget européen 2021-2027 proposé par le Conseil en février 2020 s'établit à 1,074 % du RNB. A ce niveau de « partage des charges », il serait illusoire d'attendre que l'intégration européenne se traduise par une solidarité de fait susceptible de contribuer à une réduction des écarts de développement, une cohésion sociale accrue et une redistribution plus équitable des richesses au sein de l'union. A titre indicatif, comme le suggère G. Myrdal lui-même, il est utile d'établir des comparaisons avec les budgets nationaux ou bien ceux de programmes d'aide internationale. Même si ces montants sont difficilement comparables en raison de compétences très différentes, ils donnent un ordre de grandeur des différents niveaux de partage des charges à l'œuvre.

Ainsi, la moyenne des dépenses budgétaires nationales engagées directement par les pays membres s'établissait à 45,8 % du PIB des pays membres de l'UE28 pour l'année 2020³. Dans le cas de la France, cette part s'élevait à 53,4 % pour cette même année⁴. Pour les Etats-Unis, pays peu enclin à l'intervention publique et à l'impôt, la part des dépenses budgétaires fédérales a atteint 22,4 % du PIB pour l'année 2020⁵. Comparé à de grands programmes d'aide internationale, là encore le budget européen apparaît très faible comme le montre la figure suivante. Seuls les budgets annuels engagés dans les programmes d'aide en faveur des Balkans occidentaux (IAP) ou dans ceux en faveur des pays d'Europe centrale et orientale durant leur phase de transition postsocialiste (PECO) se situaient à des niveaux relatifs plus faible. En revanche, le plan Marshall, ou bien encore l'aide reçue par Taiwan et la Corée du Sud à la fin des années 1950 ont porté sur des budgets en pourcentage des PIB des pays aidés bien supérieurs à ce que représente le budget de l'UE pour ses pays membres.

Figure 1 : Programmes d'aide internationale (part en % du PIB des pays bénéficiaires)



Source : Assen SLIM (2015)

Un dernier exemple de comparaison peut être trouvé dans l'expérience d'unification allemande réalisée durant la décennie 1990. Le tableau ci-dessous donne les transferts publics

³ Eurostat, *Principaux agrégats des administrations publiques*, juin 2020.

⁴ Ministère de l'économie et des finances, *Projet de loi de finance 2020 : Baisser les impôts, préparer l'avenir 2020*, 27 septembre 2019, p. 6.

⁵ US Government, *A Budget for a Better America: Fiscal Year 2020*, US Government Publishing Office, Washington 2019, p. 107.

de l'Allemagne de l'ouest vers l'Allemagne de l'Est en montants absolus, en part de PIB et en part de la demande intérieure. Les Länder est-allemands ont reçu, en transferts nets, 392,1 milliards de DM (soit 209,2 milliards d'euros) durant les seules trois premières années de l'unification allemande, soit 50 % de leur PIB en moyenne annuelle.

Tableau 1 : transferts publics* vers les nouveaux Länder 1991-1999

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	1991-99
Transferts bruts (milliards de DM)	144,2	171,8	191,6	194,0	186,5	188,3	184,3	182,3	195,6	1636,5
Transferts nets (milliards de DM)	109,2	132,7	150,2	148,8	139,6	140,0	136,4	133,7	145,0	1235,7
Transferts nets (en % du PIB Est-Allemand)	53,0	50,0	46,5	40,7	35,5	34,1	32,4	31,2	32,8	
Transferts nets (en % du PIB Ouest-Allemand)	4,1	4,7	5,3	5,0	4,6	4,5	4,3	4,0	4,4	
Transferts nets (en % de la demande intérieure)	31,2	31,7	31,4	29,3	29,0	28,0	27,0	27,0	28,0	

* Sans les amortissements exceptionnels, les versements d'intérêts et de remboursements, primes d'investissement inclus.

Source : D'après A. Labrousse (2003), p. 61.

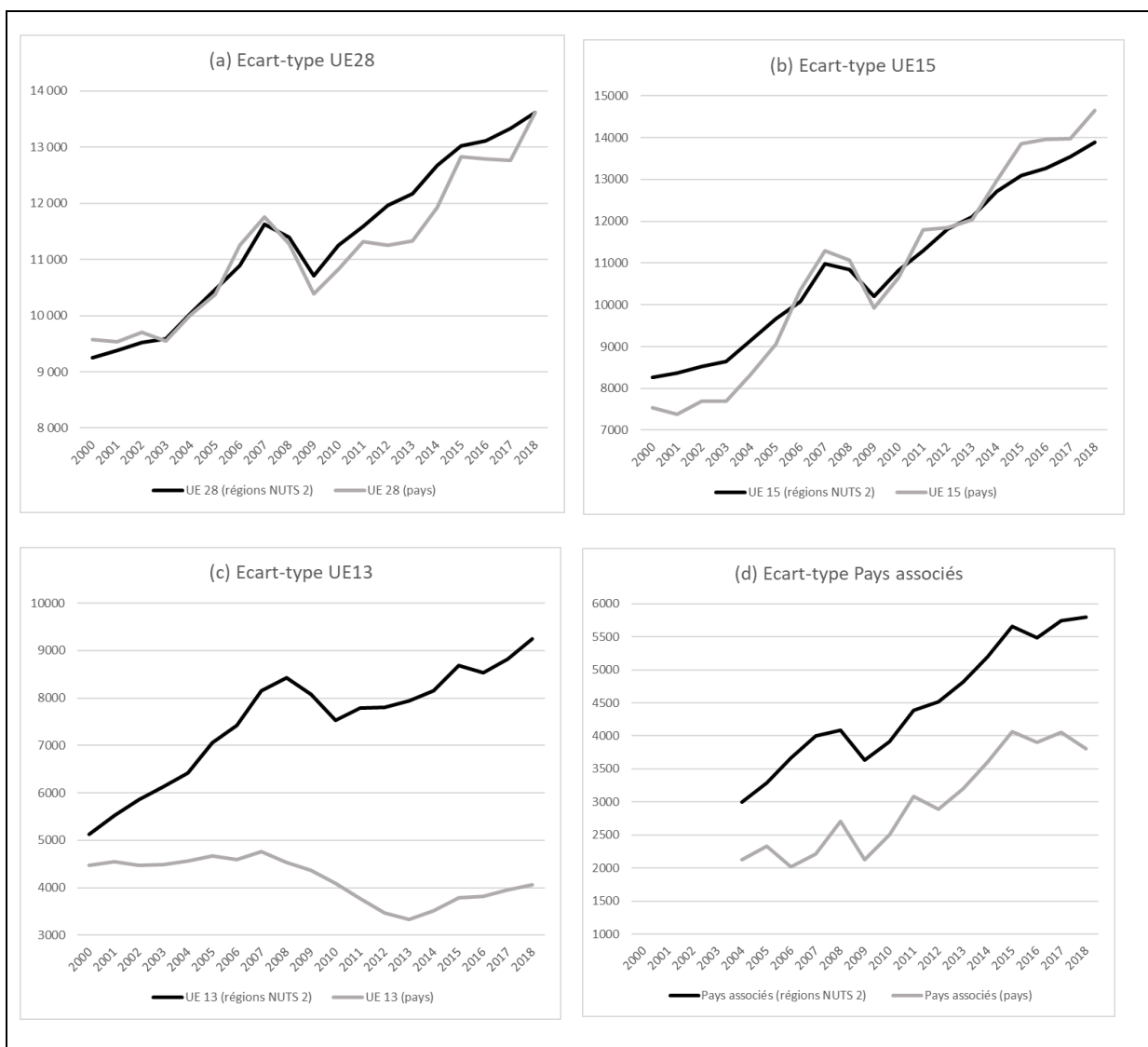
Ces ordres de grandeur n'ont pour unique fonction que d'illustrer le niveau auquel se manifeste la solidarité dans des programmes, des finalités et des contextes différents. L'échelle du budget européen plafonné à son niveau actuel est le signe d'une solidarité *a minima* ne permettant pas un partage des charges efficace (au sens de G. Myrdal). Un budget communautaire de 1,074 % du RNB ne permet pas, par exemple, la conduite d'une politique budgétaire supranationale en mesure de répondre efficacement aux chocs exogènes ayant des effets asymétriques sur les membres de l'union (crise économique de 2009, Brexit, arrivée massive de migrants en 2015, pandémie du Sars-Cov-2, etc.). A cette absence de solidarité financière supranationale, il faut ajouter les règles d'encadrement des déficits budgétaires nationaux (Traité de Maastricht, Pacte de stabilité et de croissance, TSCG) qui rendent très difficile, pour ne pas dire improbable, la correction des écarts économiques entre pays membres.

Deuxièmement, la « divergence régionale » peut apparaître comme une conséquence indirecte du faible niveau de solidarité au sein de l'UE, incapable désormais de corriger les inégalités générées par le marché commun. La divergence régionale désigne ici une aggravation des inégalités de développement économique entre régions de l'UE (et non entre pays). Cette divergence indique le fait que les PIB/hab. régionaux n'augmentent pas à la même vitesse selon les régions. La règle générale est celle d'une région capitale qui voit son PIB/hab. croître à un rythme soutenu tandis que les régions périphériques stagnent ou enregistrent une croissance plus faible.

La figure 2 ci-dessous, qui mesure la divergence régionale par l'augmentation des écarts-types des PIB/hab. régionaux en parité de pouvoir d'achat (« régions NUTS 2 »), indique que ce phénomène n'affecte pas seulement l'UE (anciens et nouveaux membres), mais également les pays qui ont signé un accord d'association avec cette dernière. Ce problème questionne donc la manière dont s'exprime la solidarité de l'UE à l'égard non seulement de ses propres régions mais également de celles des pays associés. R. Martin observait à la fin des années 1990 que l'Europe connaissait « un processus simultané de convergence entre les pays et de divergence entre les régions au niveau des pays » (Martin, 1998). Nous avons cherché à prolonger cette observation à partir des années 2000 et jusqu'à nos jours. C'est pour cette raison que la figure 2 indique également les écarts-types calculés à partir des PIB/hab. nationaux en PPA (« pays »). Il ressort que l'observation de R. Martin (convergence nationale versus divergence régionale) ne reste vrai que pour le sous-ensemble des nouveaux membres de l'UE (figure 2c) : l'écart-type calculé à partir des PIB/hab. nationaux diminue entre 2000 et 2018 alors qu'il augmente fortement pour les PIB/hab. régionaux (Nuts 2) sur la même période. Pour

tous les autres groupes de la figure 2 (UE28, UE15, Pays associés), à l'exception de la période 2005-2009, l'écart-type augmente, qu'il soit calculé à partir des données régionales Nuts 2 ou bien des données nationales. Il semblerait désormais que l'Union européenne connaisse un processus simultané de divergence entre les pays et de divergence entre les régions. La faiblesse des fonds engagés dans le cadre de la politique régionale n'est pas la seule explication à ce phénomène. La règle de cofinancement (la contribution communautaire venant en appui et non en remplacement d'un financement local) contribue également à accentuer la divergence régionale puisque les régions riches en activités et attractives (en général les régions-capitales) proposent systématiquement plus de projets éligibles au cofinancement européen. Inversement, les régions les moins attractives disposent de moins de moyens et présentent par conséquent relativement moins de projets éligibles au cofinancement européen. C'est le cas d'une majorité de régions rurales au sein de l'UE.

Figure 2 : Evolution des écarts-types en euros des PIB/hab. (SPA) des pays et des régions NUTS II (2000-2018)



NUTS II : de 800 000 à 3 millions d'habitants.

Note : lorsque l'écart-type augmente, cela signifie que les écarts moyens observés par rapport à la moyenne des PIB/hab. nationaux ou régionaux (SPA) augmentent, il y a donc accentuation de la divergence entre les nations ou régions (échelle Nuts II) de l'UE.

La formule utilisée est : $\sigma(x) = \sqrt{\frac{\sum_i n_i (x_i - \bar{x})^2}{N}}$ avec $N > 0$ et $\frac{\sum_i n_i}{N} = 1$

*UE (15) : Quinze pays de l'UE avant l'élargissement européen de 2004
UE (13) : Pays d'Europe centrale et orientale ayant adhéré à l'UE en 2004, 2007 et 2013
Pays associés : Macédoine, Albanie, Serbie, Monténégro, Turquie*

*Source : calculé à partir des données Eurostat
https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database?p_p_id=NavTreeportletprod_WAR_NavTreeportletprod_INSTANCE_nPqeVbPXRmWQ&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-2&p_p_col_pos=2&p_p_col_count=3*

Les effets économiques de la désintégration de l'UE

Si une désintégration de l'UE devait survenir, la grille d'analyse fournit à titre exploratoire une liste des effets économiques que l'on se contentera ici de citer. Nous assisterions très probablement, en cas de retour à des niveaux élevés de droits de douanes, à des effets de détournement et de destruction de commerce importants (réduction du commerce mutuel). Ces effets seraient renforcés par des déséconomies d'échelle en raison de la réduction de la taille des marchés accessibles aux entreprises européennes et par une réduction de l'afflux de capitaux étrangers. Le niveau de solidarité s'en trouverait réduit, voire disparaîtrait totalement, renforçant d'autant la divergence régionale. Les écarts de développement régionaux s'en trouveraient accentués. Ces effets, se répercuteront sur les pays associés et plus généralement sur l'ensemble des pays qui entretiennent des relations commerciales et/ou de solidarité avec l'UE.

Les pistes de réflexion pour réformer l'UE

Il paraît difficile d'aller plus loin en matière d'intégration par les marchés puisque désormais non seulement les biens et les services sont parfaitement mobiles au sein de l'UE, mais c'est également le cas des facteurs de production (capital et travail). Malgré cet aboutissement, les divergences économiques tant nationales que régionales ne cessent de s'accroître au sein de l'UE. Notre analyse théorique nous amène à identifier deux autres grandes pistes de réformes possibles pour retarder, voire éviter la désintégration de l'UE : l'une porte sur les institutions et l'autre sur la solidarité.

Les institutions européennes, tout d'abord, devraient être renforcées de manière que l'Union se dote des attributs d'un Etat, à commencer par l'attribut essentiel qu'est l'autonomie budgétaire. L'Union européenne dispose déjà d'une autorité monétaire supranationale autonome (à savoir la BCE). Ce qui lui fait défaut, désormais, c'est l'absence du pendant budgétaire. Il faudrait donc que l'UE se dote de la capacité à s'endetter, à lever l'impôt, à mener une politique budgétaire supranationale autonome à même de faire face aux chocs économiques asymétriques et d'exercer une fonction redistributive renforcée.

La solidarité, ensuite, doit elle aussi être renforcée. Plusieurs pistes sont envisageables. La première porte sur l'augmentation significative des montants, ce qui implique un déplafonnement du budget européen. Un budget fixé à 1,074 % du RNB de l'UE n'est plus en mesure, on l'a vu, d'empêcher la divergence régionale de s'accroître. Les exemples de la figure 1 indiquent que la fourchette possible pour le budget communautaire se situe entre 2,5 % (Plan Marshall) et 50 % (unification allemande) du PIB de l'UE. La deuxième piste concerne le nécessaire abandon de la règle du cofinancement afin que les fonds européens puissent financer massivement les régions qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire celles qui sont les moins aptes à cofinancer les projets. La troisième piste porte sur l'asymétrie commerciale, c'est-à-dire la possibilité d'accorder des conditions commerciales préférentielles définitives ou temporaires aux pays et/ou régions les plus fragiles de l'UE. Elle permet un transfert de ressources en agissant sur les règles du commerce. La palette d'outils susceptible d'être utilisée est très large : droits de douanes, taxes fiscales et parafiscales à l'importation, quotas, quotas tarifaires, interdictions, normes (techniques, sanitaires, phytosanitaires), subventions aux exportations,

etc. Par exemple, un pays (ou une région) pauvre de l'UE pourrait librement exporter ses marchandises au sein du marché commun tout en gardant la possibilité de contrôler l'accès à son propre marché. L'histoire est jalonnée d'expérience de ce type. Citons l'instauration du système de préférences généralisées (SPG) par les pays européens en 1971, puis par les États-Unis en 1976, qui consiste à abolir les droits de douane sur les produits manufacturés exportés par les Pays en développement (PED) vers les pays industrialisés (dans la limite de plafonds quantitatifs) sans demander la réciprocité pour les exportations de ces derniers vers les PED. La construction européenne a, elle aussi, connue de telles expériences d'asymétrie commerciale : nombreuses exemptions et « périodes transitoires » lors des adhésions du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce ou de l'Irlande qui ont permis à ces pays de ne pas pratiquer pendant un temps variable les règles communes du marché unique. Il s'agit ici d'une forme de solidarité assez originale car elle intervient en déformant les règles du libre-échange. Cette solidarité dans le commerce est suggérée dès 1958 par G. Myrdal.

Conclusion

Elaborer une grille analytique pour la désintégration économique régionale pose d'innombrables difficultés tant pratiques que théoriques ou méthodologiques, et pour certaines insurmontables. Toutefois, l'exercice mené ici présente plusieurs intérêts. Il pousse d'abord à s'entendre sur les mots : intégration, désintégration, convergence, divergence. Il donne ensuite à voir ce que pourrait être les effets d'une potentielle désintégration. Il permet, enfin, de repérer les forces centripètes de désintégration économique déjà à l'œuvre au sein d'une union régionale (recul du partage des charges, divergence régionale) et d'ouvrir des pistes nouvelles de réflexion sur ce qui pourrait être réformé pour éviter la désintégration de l'ensemble : se doter des attributs d'un Etat supranational, renforcer le budget communautaire et en modifier les règles d'attribution, pratiquer l'asymétrie commerciale en faveur des pays/régions les plus fragiles. Loin de reposer sur les rêves de l'auteur, ces pistes sont suggérées par le cadre analytique de la désintégration proposé ici. Et d'ailleurs, sous l'empire de la nécessité (en l'occurrence celle de la récession provoquée par la pandémie de Sars-CoV-2), l'UE est en passe de faire un pas important dans cette direction. En mai 2020, en effet, la Commission européenne a proposé de créer un fonds de relance de 750 milliards d'euros. Ce montant (correspondant à 4,56 % du RNB de l'UE), cumulé au budget communautaire (1,074 %), donne une idée de l'effort de solidarité envisagé : 5,63 % du RNB annuel de l'UE. On situe bien là dans la fourchette suggérée par notre cadre d'analyse. Mais au-delà des montants, c'est bien la possibilité pour la Commission de lever directement les fonds sur les marchés qui constitue le tournant historique. Il reste bien entendu à obtenir l'accord à l'unanimité des États membres, mais l'UE est en passe de vivre son « moment hamiltonien » en référence à A. Hamilton, le premier secrétaire au Trésor des États-Unis, qui a réussi en 1790 à convaincre le Congrès de créer une dette fédérale !

Bibliographie

AGLIETTA M. (1987), « L'intégration monétaire et financière internationale : un défi pour l'Europe », *Revue française d'économie*, n° 2-3, pp. 50-79.

AGLIETTA M. (1992), « Des mécanismes de paiement pour les échanges entre les républiques de l'ex-URSS », *Economie prospective internationale*, n° 49, 1^{er} trimestre, pp. 29-56.

AKKIHAL R. G. (1973), "Locational Effects in the Theory of Customs Union and Welfare Analysis", *The Indian Economic Journal*, vol. 21, n° 1, July-September, pp. 42-56.

ANDREFF W. (1993), « La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est », in *Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe*, Mucchielli J.-L. et Célimène F., Economica, pp. 327-351.

BALASSA B. (1961), *The Theory of Economic Integration*, ALLEN-Unwin, Homewood.

BOURGUINAT H. (1968), *Les marchés communs des pays en développement*, Droz, Genève.

BOYER R., CHAVANCE B. & GODART O. (1991), « La dialectique réversibilité-irréversibilité : une mise en perspective », in *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Boyer R., Chavance B. et Godard O., Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), pp. 11-33.

BYÉ M. & DE BERNIS G. D. (1977), *Relations économiques internationales*, Précis Dalloz, 4^e édition.

CHAFFEE D. M. Jr. (1975), "A General Equilibrium Analysis of Trade Creating Customs Unions", *Review of Economic Studies*, vol. 42 (2), n° 130, pp. 279-284.

GRANGEAS G. (1997), « Trajectoires économiques et modèle de Solow », in *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, Faugère J.-P. et *all.*, ADIS, Economica, pp. 21-31.

GUERRIEN B. (1986), *La théorie néoclassique, bilan et perspectives du modèle d'équilibre général*, Economica.

JOHNSON H. G. (1965), "An economic theory of protectionism tariff bargaining and the formation of customs unions", *Journal of political economy*, vol. 73, n° 3, June, pp. 256-283.

KOWALCZYK C. (2000), "Welfare and Integration", *International Economic Review*, vol. 41, n° 22, May, pp. 484-490.

KRUGMAN P. R. (1991), "The Move to Free Trade Zones", *American Federal Reserve Bank of Kansas City*, December.

KRUGMAN P. R. (1992), "Regionalism versus Multilateralism: Analytical Notest", *World Bank and CEPR Conference*, April.

LABROUSSE A. (2003), *Les mutations de l'économie est-allemande depuis la réunification. Un éclairage institutionnel et évolutionnaire*, Thèse en sciences économiques, Paris, EHESS, octobre.

LIPSEY R. G. (1960), "The Theory of Customs Union: A General Survey", *the Economic Journal*, n° 70, September, pp. 446-553.

LUTZ M. & WONNACOTT P. (1989), "Is There a Case for Free Trade Areas", in *Free Trade Areas and U.S. Trade Policy*, Schott J., Institute for international economics.

- MARCHAL A. (1965), *L'intégration territoriale*, Que sais-je ?, n° 1202, PUF.
- MARTIN R. (1998), *Regional Policy in The European Union - Economic Foundations and Reality*, Centre for European Policy Studies, Brussels.
- MAXIMOVA M. (1974), *Problèmes fondamentaux de l'intégration capitaliste*, Editions du Progrès, Moscou.
- MEADE J. E. (1955), *The Theory of Customs Union*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam.
- MYRDAL G. (1958), *Une économie internationale*, PUF.
- PERROUX F. (1982), *Dialogue des monopoles et des nations, équilibre ou dynamique des unités actives*, PUG, 491 pages.
- PERROUX F. (1954), *L'Europe sans rivages*, Œuvres complètes, tome 1, PUG, édition de 1990.
- SCITOVSKY T. (1956), « Economies of Scale, Competition and European Integration », *American Economic Review*, Volume 46, n° 1, March, pp. 71-91.
- SCITOVSKY T. (1958), *Economic Theory and Western European Integration*, George Allen & Unwin Ltd, London.
- SLIM A. (2015), « L'aide européenne (1989-2020) aux PECO sous le prisme de l'économie politique internationale (EPI) », *Revue d'Études Comparatives Est-Ouest*, Volume 46, n° 4, pp. 185-228.
- SOBELL V. (1984), *The Red Market: Industrial Co-operation and Specialisation in Comecon*, Gower.
- SOLOW R. M. (1956), "A Contribution to The Theory of Economic Growth", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70, pp. 65-94.
- STREETEN P. (1961), *Economic integration: aspects and problems*, Leyden, Netherlands: A. W. Sythoff.
- TINBERGEN J. (1965), *International Economic Integration*, Second Revised Edition, Elsevier Publishing Company, Amsterdam.
- VAJDA I. (1971), "Integration, Economic Union and the National State", in *Foreign Trade in a Planned Economy*, Vajda I. et Simai M., Cambridge University Press, 221 pages, pp. 29-44.
- VINER J. (1950), *The Customs Union Issue*, Carnegie Endowment for international peace, New York.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Economica, 4^e édition définitive revue et augmentée, 1988.

WEILLER J. (1950), *Problèmes d'économie internationale : une nouvelle expérience, l'organisation internationale des échanges*, PUF.

WILLIAMSON J. G. (1965), "Regional Inequality and the Process of National Development: A Description of the Patterns", *Economic Development and the Process of National Development*, vol. 13, n° 2, Part 2, July, pp. 1-84.